

Pétition Pour l'application de la Charte Olympique à Londres 2012

dimanche 1er janvier 2012

Le Stade Olympique est un lieu clos où s'applique une loi unique : la Charte Olympique fondée sur des principes universels qui permettent de dépasser les différences raciales, sociales, religieuses et culturelles.

La Charte est un outil puissant qui affirme le rejet de toute forme de discrimination y compris de race et de sexe.

Mandela l'avait compris, parce qu'il avait une vision d'homme d'Etat et sans doute parce qu'il était lui-même un sportif. En obtenant l'exclusion de l'Afrique du Sud du Mouvement Olympique pour cause d'apartheid, il a porté au régime de Pretoria le coup le plus dur, celui qui touchait à son image.

Si l'apartheid a été heureusement vaincu, d'autres formes de discriminations notamment de sexe, persistent dans le stade Olympique. Elles sont également en contradiction avec les termes de la Charte Olympique.

En signant ce texte, nous affirmons notre soutien aux sept revendications du collectif « *Londres 2012, pour l'application de la Charte Olympique* » car le sport doit devenir le "langage universel par excellence" selon la définition de la Charte de l'Unesco. Ces sept revendications sont présentées dans la brochure (cf) réalisée par le Comité Atlanta + (Ligue du Droit International des Femmes), la CLEF (Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes) et Femix'Sports.

- Source : **LDIF** (Ligue du Droit International des Femmes)

- Pétition en ligne sur le site petitionpublique.fr

- Lire les revendications du collectif « *Londres 2012, pour l'application de la Charte Olympique* », signer la pétition : www.ldif.asso.fr